

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE BIOTELLYTICS POUR LE SITE BIOTEHRADAR.EU – SEULEMENT POUR LES CLIENTS NON PROFESSIONNELS (PARTICULIERS)

1 - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (dites « CGV ») s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat des Services suivants, ou d'une des Offres de Services suivantes :

- Abonnement à la « formule basique », sur **biotechradar.eu**, service d'information et de données sur les sociétés de biotechnologie cotées en Europe, et analyses sectorielles

tels que proposés par le Prestataire aux clients non professionnels (« Les Clients ou le Client », voir article « 2 – Définitions ») sur le site **biotechradar.eu** accessible à l'adresse <https://biotechradar.eu> ou www.biotechradar.eu, sur tout support, et dans toutes ses déclinaisons.

Les caractéristiques principales des Services ou Offres de Services (voir article « 2 – Définitions ») sont présentées sur le site internet <https://biotechradar.eu> (« le Site », voir article « 2 – Définitions »).

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat de Services, ou d'une ou plusieurs Offres de Services, est de la seule responsabilité du Client.

Ces CGV sont accessibles à tout moment sur le site **biotechradar.eu** et prévaudront sur toute autre document.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées sans réserve en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de commande en ligne du site **biotechradar.eu**.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Les coordonnées du Prestataire sont les suivantes :

BIOTELLYTICS, SASU

Société au capital social de 15000 euros

Immatriculé au RCS de Lyon, sous le numéro 841 819 923

22 Avenue des Frères Lumière

69008 LYON, France

mail : contact@biotechradar.eu

Des droits de douane ou autres taxes locales ou droits d'importation ou taxes d'état sont susceptibles d'être exigibles. Ils seront à la charge et relèvent de la seule responsabilité du Client.

2 - Définitions

Dans les présentes Conditions Générales de Vente, les mots ou expressions commençant avec une majuscule auront la signification suivante :

Prestataire : comme défini dans l'article « 1 – Champ d'application »

Site : désigne le site internet **biotechradar.eu** accessible à l'adresse <https://biotechradar.eu> ou toute autre déclinaison d'adresse usuelle (www.biotechradar.eu, etc) -sauf piratage informatique-, dont le Prestataire est propriétaire et éditeur, et sur lequel sont proposés les Service(s) payants, ou les Offres de Services payantes

Service(s) : désigne l'ensemble des services proposés par le Prestataire, tels que détaillés sur le Site, dont il est propriétaire et éditeur

Offre de Services : désigne un ensemble prédéfini de Services disponible aux Abonnés sous forme de formule, correspondant à une sélection de plusieurs fonctionnalités sur le Site, et dont le descriptif est disponible sur le Site (par exemple : « formule basique » disponible par Abonnement)

Client (particulier): désigne toute personne physique majeure (plus de 18 ans) et capable juridiquement, qui est liée par contrat au Prestataire pour des Services payants, ou pour une ou plusieurs Offres de Services payantes sur le Site, en tant que non professionnel

Abonné : désigne un Client qui a souscrit à un Abonnement pour des Services, ou Offre de Services, et dont la commande a été validée

Compte Utilisateur : désigne le compte lié au nom d'utilisateur du Client ou Abonné sur le Site, et par extension, l'espace personnel du Client ou de l'Abonné, lui permettant d'avoir accès, après authentification sécurisée par mot de passe, aux Services ou aux Offres de Services souscrits, à ses informations personnelles, ainsi qu'aux informations de son Abonnement, dont notamment les informations sur l'échéance de renouvellement de son Abonnement payant

Abonnement : désigne un contrat payant forfaitaire pour l'accès à des Services, ou une Offre de Services, pour une période prédéfinie. Le contrat d'Abonnement à des Services, ou un Offre de Services, est renouvelé tacitement, avec une périodicité indiquée dans la description des Services, ou des Offres de Services (par exemple, abonnement de périodicité mensuelle dans le cas de la « formule basique »).

Conditions Générales de Vente, ou **CGV** : désigne le présent document pour les clients non professionnels et ses annexes éventuelles

Conditions Générales d'Utilisation, ou **CGU** : désigne le document détaillant les CGU accessible sur le Site du Prestataire et ses annexes éventuelles

3 - Prix

Les Services sont fournis aux tarifs en vigueur figurant sur le Site, lors de l'enregistrement de la commande par le Prestataire.

Les prix sont exprimés en Euros, hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC).

Les tarifs tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par le Prestataire sur le Site. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité mais le Prestataire se réserve le droit, hors période de validité, d'en modifier les prix à tout moment.

Les prix ne comprennent pas les frais de traitement, d'expédition, de transport et de livraison, qui sont facturés en supplément, dans les conditions indiquées sur le site et calculés préalablement à la passation de la commande.

Le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat, y compris ces frais.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de la fourniture des Services commandés.

4 - Commandes

Il appartient au Client de sélectionner sur le Site les Services, ou l'Offre de Services qu'il désire commander, selon les modalités suivantes :

Le Client sélectionne l'Abonnement à l'Offre de Services auquel il veut souscrire sur la page d'accueil du Site, et clique sur le bouton « Souscrire ». Le Client est ensuite redirigé sur une page dédiée à la souscription de l'Abonnement à l'Offre de Services précédemment sélectionné. Cette page peut éventuellement être protégée par un mot de passe à demander au préalable auprès du Prestataire (par exemple à l'adresse de contact : contact@biotechradar.eu), notamment en phase de test du lancement commercial du Site. Le Client remplit ensuite un formulaire d'inscription, en fournissant les informations liées à la création de son Compte Utilisateur, puis ses informations personnelles incluant ses coordonnées, ainsi que ses informations pour le paiement de l'Abonnement à l'Offre de Services. Il devra confirmer qu'il est bien agé de 18 ans ou plus, qu'il renonce à son droit de rétractation (voire Article « 7 – Droit de Rétractation »), et qu'il accepte les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) et Conditions Générales d'Utilisation (CGU). A la suite de la validation de son Abonnement à l'Offre de Services (création de Compte Utilisateur et validation du paiement), il recevra par courrier électronique des instructions pour choisir le mot de passe associé à son Compte Utilisateur. Le Client deviendra alors un Abonné et pourra modifier ses informations personnelles (uniquement celles susceptibles de changement), ou il aura la possibilité de se désabonner (annulation de son Abonnement), ou encore de supprimer définitivement son Compte Utilisateur (ce qui aura aussi pour effet l'annulation de son Abonnement), en se rendant sur la page dédiée à la gestion de son Compte Utilisateur.

La vente ne sera considérée comme valide qu'après paiement intégral du prix. Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

Toute commande passée sur le Site constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et le Prestataire.

Le Prestataire se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

La passation d'une commande sur le Site pour les Offres de Services par Abonnement implique la conclusion d'un contrat d'une durée minimum d'un (1) mois renouvelable pour une même durée par tacite reconduction. Pour les services sans Abonnement, la durée du contrat est indiquée séparément pour chaque Service ou Offres de Services sans Abonnement.

Aux termes de l'Article L215 -1 du Code de la consommation (droit français), reproduit ci-dessous :

« Pour les contrats de prestations de services conclus pour une durée déterminée avec une clause de reconduction tacite, le professionnel prestataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou courrier électronique dédiés, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu avec une clause de reconduction tacite. Cette information, délivrée dans des termes clairs et compréhensibles, mentionne, dans un encadré apparent, la date limite de non-reconduction.

Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date de reconduction.

Les avances effectuées après la dernière date de reconduction ou, s'agissant des contrats à durée indéterminée, après la date de transformation du contrat initial à durée déterminée, sont dans ce cas remboursées dans un délai de trente jours à compter de la date de résiliation, déduction faite des sommes correspondant, jusqu'à celle-ci, à l'exécution du contrat. Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de celles qui soumettent légalement certains contrats à des règles particulières en ce qui concerne l'information du consommateur.»

L'Article L241-3 du Code de la consommation (droit français) sanctionne le professionnel qui n'aurait pas procédé aux remboursements dans les conditions prévues à l'Article L215-1 de ce même Code de la consommation.

5 - Conditions de paiement

Le prix est payé par voie de paiement sécurisé, selon les modalités suivantes :

- paiement par carte bancaire

Le prix est payable selon les conditions et l'échéancier suivants :

Le paiement de l'Abonnement du premier mois, compté à parti de la date d'Abonnement, est débité immédiatement. Le paiement pour les périodes suivantes, de périodicité mensuelle, est débité automatiquement au début de la période mensuelle suivante, période toujours comptée depuis la date de début de l'Abonnement, et non pas sur une base calendaire. L'Abonnement est renouvelé automatiquement par tacite reconduction, jusqu'à ce que le Client -en l'occurrence l'Abonné- y mette fin, ou jusqu'à ce que l'éditeur du Site, Biotellytics, mette fin aux Services ou à l'Offre de Services, ou mette fin à l'Abonnement du Client -en l'occurrence l'Abonné- pour une utilisation autre que celle autorisée par les Conditions Générale de Vente et Conditions Générales d'Utilisation. L'Abonné peut résilier son Abonnement aux Services ou à ses Offres de Services à tout moment, mais chaque mois entamé reste dû en totalité. Il est à noter, que selon l'Article L221-28 du Code de la Consommation (droit français), le Client renonce expressément à son droit de rétractation lors de la souscription à son Abonnement, conformément au 13°, en cas "*De fourniture d'un contenu numérique sans support matériel dont l'exécution a commencé avant la fin du délai de rétractation*".

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client ou l'Abonné au-delà des délais ci-dessus fixés, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux légal applicable au montant TTC du prix d'acquisition figurant sur

ladite facture, seront acquises automatiquement et de plein droit au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client ou l'Abonné, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client ou de l'Abonné.

En outre, le Prestataire se réserve le droit, en cas de non respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des Services ou Offre de Services commandés par le Client ou l'Abonné.

Dans le cas où le Prestataire décide de mettre fin à certains Services, à une ou plusieurs Offres de Services, exécutés dans le cadre de contrats pour une durée indéterminée (par exemple dans le cadre d'un Abonnement), le Prestataire notifiera les Clients ou les Abonnés un (1) mois avant la fin desdits Services ou Offres de Services.

Les données de paiement sont échangées en mode crypté grâce au protocole défini par le prestataire de paiement agréé intervenant pour les transactions bancaires réalisées sur le Site. Le prestataire de paiement est la société Stripe, Inc. (site internet : <https://stripe.com/>), acteur mondial des plateformes de paiement.

Les paiements effectués par le Client ou l'Abonné ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues, par le Prestataire.

Le Prestataire ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des Services ou des Offres de Services commandés par le Client ou l'Abonné si celui-ci ne lui en paie pas le prix en totalité dans les conditions indiquées ci-dessus.

6 - Services, et fourniture des prestations

Les Services proposés par le Prestataire sont plus amplement décrits sur le Site.

Ils consistent principalement en la publication d'informations et données sur des sociétés publiques de biotechnologie, afin d'aider les Clients ou Abonnés, potentiellement pour une décision d'investissement. Les données et analyses publiées sur le Site fournissent aussi une vue d'ensemble sur l'écosystème des sociétés publiques cotées en Europe sur le secteur des biotechnologies, ainsi que son évolution. Le Site ne fournit pas de conseil en investissement (voire Article « 9 - Responsabilité du Prestataire » des présentes).

Les Services ou Offres de Services commandés par le Client ou futur Abonné seront fournis selon les modalités suivantes :

- Abonnement à la « formule basique », sur **biotechradar.eu**, service d'information et de données sur les sociétés de biotechnologie cotées en Europe, et analyses sectorielles

Lesdits Services ou Offres de Services seront fournis dans les minutes après la complétion des processus techniques de création de Compte Utilisateur sur le site et du traitement du paiement par le Client, et ce à compter de la validation définitive de la commande du Client, dans les conditions prévues aux présentes CGV à l'adresse indiquée par le Client lors de sa commande sur le Site.

Le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Services ou Offres de Services commandés par le Client ou l'Abonné, dans le cadre d'une obligation de moyen et dans les délais précisés ci-dessus.

Si les Services ou Offres de Services commandés n'ont pas été fournis dans un délai de soixante-douze (72) heures après la date indicative de fourniture, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client ou de l'Abonné, la vente des Services ou Offres de Services pourra être résolue à la demande

écrite du Client ou de l'Abonné dans les conditions prévues aux Articles L216-6, L216-7, L224-25-11 et L241-4 du Code de la consommation (droit français). Les sommes versées par le Client ou de l'Abonné lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze (14) jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

En cas de demande particulière du Client ou de l'Abonné concernant les conditions de fourniture des Services ou des Offres de Services, dûment acceptées par écrit par le Prestataire, les coûts y étant liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire ultérieure.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client ou l'Abonné lors de la réception des Services ou Offres de Services, ceux-ci seront réputés conformes à la commande, en quantité et qualité.

Le Client ou l'Abonné disposera d'un délai de quinze (15) jours à compter de la fourniture des Services ou Offres de Services pour émettre des réclamations. Pour toute réclamation, s'adresser à contact@biotechradar.eu, avec tous les justificatifs y afférents, auprès du Prestataire.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non respect de ces formalités et délais par le Client ou l'Abonné.

Le Prestataire remboursera ou rectifiera dans les plus brefs délais et à ses frais les Services, ou Offres de Services dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client ou l'Abonné.

7 - Droit de rétractation

Compte tenu de la nature et de l'exécution des Services fournis au Client ou à l'Abonné, et en vertu de l'Article L221-28 du Code de la Consommation (droit français), 13° de cet Article, en cas "*De fourniture d'un contenu numérique sans support matériel dont l'exécution a commencé avant la fin du délai de rétractation*", les commandes passées par le Client ne bénéficient pas du droit de rétractation.

Le contrat est donc conclu de façon définitive dès la passation de la commande par le Client selon les modalités précisées aux présentes CGV. L'Abonné peut toujours résilier son Abonnement, dès qu'il a accès au Site, ce qui mettra fin à ses droits d'accès aux Services souscrits dès la fin de la période initiale de l'Abonnement (par exemple : au bout d'un mois à partir de la commande avec l'Abonnement à la « formule basique »).

8 - Garanties

Le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, le Client, contre tout défaut de conformité ou vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des Services commandés dans les conditions au sens des Articles L217-1 et suivants (« Obligations de conformité au contrat ») du Code de la consommation (droit français), ainsi que L224-25-12 et suivants (« Garantie légale de conformité pour les contenus numériques et les services numériques ») de ce même Code de la consommation, et des Articles 1641 et suivants (« De la garantie des défauts de la chose vendue ») du Code civil (droit français) et selon les modalités suivantes :

- **Dispositions relatives aux garanties légales : « Obligations de conformité au contrat »**

Le Prestataire se plie notamment aux obligations suivantes :

- Article L217-3 du Code de la consommation

« Le vendeur délivre un bien conforme au contrat ainsi qu'aux critères énoncés à l'article L. 217-5.

Il répond des défauts de conformité existant au moment de la délivrance du bien au sens de l'article L. 216-1, qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de celle-ci.

Dans le cas d'un contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques :

1° Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une durée inférieure ou égale à deux ans, ou lorsque le contrat ne détermine pas la durée de fourniture, le vendeur répond des défauts de conformité de ce contenu numérique ou de ce service numérique qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien ;

2° Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une durée supérieure à deux ans, le vendeur répond des défauts de conformité de ce contenu numérique ou de ce service numérique qui apparaissent au cours de la période durant laquelle celui-ci est fourni en vertu du contrat.

[...]

Ce délai de garantie s'applique sans préjudice des articles 2224 et suivants du code civil. Le point de départ de la prescription de l'action du consommateur est le jour de la connaissance par ce dernier du défaut de conformité. »

Un bien est conforme, en particulier selon les textes suivants :

- Article L217-4 du Code de la consommation

« Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

- Article L217-5 du Code de la consommation

« Le bien est conforme au contrat :

1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.»

La prescription du défaut de conformité s'applique notamment selon les textes ci-dessous :

- Article L217-12 du Code de la consommation

« L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.»

- Article L217-07 du Code de la consommation

« Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la délivrance du bien, y compris du bien comportant des éléments numériques, sont, sauf preuve contraire, présumés exister au moment de la délivrance, à moins que cette présomption ne soit incompatible avec la nature du bien ou du défaut invoqué. [...]

Lorsque le contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique, sont présumés exister au moment de la délivrance du bien les défauts de conformité qui apparaissent :

1° Durant un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien, lorsque le contrat prévoit cette fourniture pendant une durée inférieure ou égale à deux ans ou lorsque le contrat ne détermine pas la durée de fourniture ;

2° Durant la période durant laquelle le contenu numérique ou le service numérique est fourni en vertu du contrat, lorsque celui-ci prévoit cette fourniture pendant une durée supérieure à deux ans. »

La mise en œuvre de la garantie légale de conformité (cadre général) est notamment régie par les textes suivants :

- Article L217-8 du Code de la consommation

« En cas de défaut de conformité, le consommateur a droit à la mise en conformité du bien par réparation ou remplacement ou, à défaut, à la réduction du prix ou à la résolution du contrat, dans les conditions énoncées à la présente sous-section.

Le consommateur a, par ailleurs, le droit de suspendre le paiement de tout ou partie du prix ou la remise de l'avantage prévu au contrat jusqu'à ce que le vendeur ait satisfait aux obligations qui lui incombent au titre du présent chapitre, dans les conditions des articles 1219 et 1220 du code civil.

Les dispositions du présent chapitre sont sans préjudice de l'allocation de dommages et intérêts. »

- Article L217-9 du Code de la consommation

« [...] Le consommateur sollicite auprès du vendeur la mise en conformité du bien, en choisissant entre la réparation et le remplacement. A cette fin, le consommateur met le bien à la disposition du vendeur. »

- Article L217-10 du Code de la consommation

« La mise en conformité du bien a lieu dans un délai raisonnable qui ne peut être supérieur à trente jours suivant la demande du consommateur et sans inconvénient majeur pour lui, compte tenu de la nature du bien et de l'usage recherché par le consommateur.

La réparation ou le remplacement du bien non conforme inclut, s'il y a lieu, l'enlèvement et la reprise de ce bien et l'installation du bien réparé ou du bien de remplacement par le vendeur.

Un décret précise les modalités de la mise en conformité du bien. »

- Article L217-11 du Code de la consommation

« La mise en conformité du bien a lieu sans aucun frais pour le consommateur.

Le consommateur n'est pas tenu de payer pour l'utilisation normale qu'il a faite du bien remplacé pendant la période antérieure à son remplacement. »

Le Prestataire dispose toutefois de certaines conditions (cadre général) :

- Article L217-12 du Code de la consommation

« Le vendeur peut ne pas procéder selon le choix opéré par le consommateur si la mise en conformité sollicitée est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés au regard notamment :

1° De la valeur qu'aurait le bien en l'absence de défaut de conformité ;

2° De l'importance du défaut de conformité ; et

3° De la possibilité éventuelle d'opter pour l'autre choix sans inconvénient majeur pour le consommateur.

Le vendeur peut refuser la mise en conformité du bien si celle-ci est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés notamment au regard des 1° et 2°.

Lorsque ces conditions ne sont pas respectées, le consommateur peut, après mise en demeure, poursuivre l'exécution forcée en nature de la solution initialement sollicitée, conformément aux articles 1221 et suivants du code civil.

Tout refus par le vendeur de procéder selon le choix du consommateur ou de mettre le bien en conformité, est motivé par écrit ou sur support durable. »

- **Dispositions relatives aux garanties légales : « Garantie légale de conformité pour les contenus numériques et les services numériques »**

Les Services et Abonnements aux Offres de Services du Prestataire sont notamment régis par les textes suivants :

- Article L224-25-12 du Code de la consommation

« Le professionnel fournit un contenu numérique ou un service numérique conforme au contrat ainsi qu'aux critères énoncés à l'article L. 224-25-14.

Lorsque le contrat prévoit une opération de fourniture ponctuelle du contenu numérique ou du service numérique, ou une série d'opérations de fourniture distinctes, le professionnel répond des défauts de conformité existant au moment de la fourniture et qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de celle-ci.

Lorsque le contrat prévoit que le contenu numérique ou le service numérique est fourni de manière continue, le professionnel répond des défauts de conformité qui apparaissent au cours de la période durant laquelle celui-ci est fourni en vertu du contrat. [...]

Ce délai de garantie s'applique sans préjudice des articles 2224 et suivants du code civil. Le point de départ de la prescription de l'action du consommateur est le jour de la connaissance par ce dernier du défaut de conformité. »

La conformité des contenus numériques, au sens des Articles L224-25-1 et suivants, et applicables aux Services et Offres de Services du Prestataire, est notamment établie par les conditions suivantes :

- Article L224-25-12 du Code de la consommation

« Le professionnel répond également, dans les mêmes délais, des défauts de conformité résultant de l'intégration incorrecte du contenu numérique ou du service numérique dans l'environnement numérique du consommateur lorsque celle-ci a été réalisée par le professionnel ou sous sa responsabilité, ou encore lorsque l'intégration incorrecte réalisée par le consommateur résulte de lacunes dans les instructions que le professionnel a fournies. »

- Article L224-25-13 du Code de la consommation

« Le contenu numérique ou le service numérique est conforme au contrat s'il répond notamment, le cas échéant, aux critères suivants :

1° Il correspond à la description, au type, à la quantité et à la qualité, notamment en ce qui concerne la fonctionnalité, la compatibilité, l'interopérabilité, ou toute autre caractéristique prévue au contrat ;

2° Il est propre à tout usage spécial recherché par le consommateur, porté à la connaissance du professionnel au plus tard au moment de la conclusion du contrat et que ce dernier a accepté ;

3° Il est fourni avec tous les accessoires, y compris l'emballage, les instructions d'installation, ainsi que l'assistance à la clientèle, devant être fournis conformément au contrat ;

4° Il est mis à jour conformément au contrat. »

- Article L224-25-14 du Code de la consommation

« I.- En plus des critères de conformité prévus au contrat, le contenu numérique ou le service numérique est conforme s'il répond aux critères suivants :

1° Il est propre à l'usage habituellement attendu d'un contenu numérique ou d'un service numérique de même type, compte tenu, s'il y a lieu, de toute disposition du droit de l'Union européenne et du droit

national ainsi que de toutes les normes techniques, ou en l'absence de telles normes techniques, des codes de conduite spécifiques applicables au secteur concerné ;

[...]

7° Il correspond à la quantité, à la qualité et aux autres caractéristiques, y compris en termes de fonctionnalité, de compatibilité, d'accessibilité, de continuité et de sécurité, que le consommateur peut légitimement attendre pour des contenus numériques ou des services numériques de même type, eu égard à la nature de ces contenus ou services ainsi qu'aux déclarations publiques faites par le professionnel, par toute personne en amont dans la chaîne de transactions, ou par une personne agissant pour leur compte, y compris dans la publicité ou sur l'étiquetage.

II.- Toutefois, le professionnel n'est pas tenu par toutes déclarations publiques mentionnées au dernier alinéa du I s'il démontre :

1° Qu'il ne les connaissait pas et n'était légitimement pas en mesure de les connaître ;

2° Qu'au moment de la conclusion du contrat, les déclarations publiques avaient été rectifiées dans des conditions comparables aux déclarations initiales ; ou

3° Que les déclarations publiques n'ont pas pu avoir d'influence sur la décision de contracter.

III.- Le consommateur ne peut contester la conformité en invoquant un défaut concernant une ou plusieurs caractéristiques particulières du contenu numérique ou du service numérique, dont il a été spécifiquement informé qu'elles s'écartaient des critères de conformité énoncés au présent article, écart auquel il a expressément et séparément consenti lors de la conclusion du contrat. »

- Article L224-25-16 du Code de la consommation

« I.- Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de douze mois à compter de la fourniture du contenu numérique ou du service numérique sont présumés exister au moment de cette fourniture, sauf preuve contraire.

Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue du contenu numérique ou du service numérique pendant une période donnée, la charge de la preuve quant à la question de savoir si le contenu numérique ou le service numérique était conforme au cours de la période contractuelle de fourniture, incombe au professionnel dans le cas d'un défaut de conformité apparaissant au cours de cette période.

II.- Le professionnel n'est pas responsable du défaut de conformité s'il démontre que celui-ci est directement imputable à l'incompatibilité entre le contenu numérique ou le service numérique et l'environnement numérique du consommateur, et que le consommateur avait été informé par le professionnel des exigences techniques de compatibilité de ce contenu ou service avant la conclusion du contrat.

Le consommateur est tenu de coopérer avec le professionnel, dans la mesure de ce qui est raisonnablement possible, nécessaire et le moins intrusif pour lui, afin de déterminer si le défaut de conformité est causé par cette incompatibilité. Dans le cas contraire, la charge de la preuve mentionnée au premier ou au deuxième alinéa du I du présent article, incombe au consommateur à la condition que le consommateur ait été informé de façon claire et compréhensible de son obligation de coopérer avant la conclusion du contrat. »

La mise en œuvre de la garantie légale de conformité (spécifique aux contenus numériques) est régie par les textes suivants. En particulier, le Client ou Abonné peut notamment faire valoir les droits suivants, et le Prestataire peut appliquer les textes suivants :

- Article L224-25-17 du Code de la consommation

« En cas de défaut de conformité, le consommateur a droit à la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique ou, à défaut, à la réduction du prix ou à la résolution du contrat, dans les conditions énoncées dans le présent paragraphe.

Le consommateur a, par ailleurs, le droit de suspendre le paiement de tout ou partie du prix ou la remise de l'avantage prévu au contrat jusqu'à ce que le professionnel ait satisfait aux obligations qui lui incombent au titre de la présente sous-section, dans les conditions des articles 1219 et 1220 du code civil. [...] »

- Article L224-25-18 du Code de la consommation

« [...] La mise en conformité a lieu sans frais pour le consommateur, sans retard injustifié suivant la demande de ce dernier et sans inconvénient majeur pour lui, compte tenu de la nature du contenu numérique ou du service numérique concerné et de l'usage recherché par le consommateur.

Le consommateur n'est pas tenu de payer pour l'utilisation qu'il a faite du contenu numérique ou du service numérique pendant la période, antérieure à la résolution du contrat, au cours de laquelle ce contenu ou service n'était pas conforme. »

- Article L224-25-20 du Code de la consommation

« Le consommateur a droit à une réduction du prix ou à la résolution du contrat dans les cas suivants :

1° Lorsque le professionnel refuse toute mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique ;

2° Lorsque la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique est retardée de manière injustifiée ou si elle occasionne des frais ou un inconvénient majeur pour le consommateur ;

3° Lorsque la non-conformité du contenu numérique ou du service numérique persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du professionnel restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction de prix ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique au préalable.

La résolution du contrat ne peut toutefois pas être prononcée si le défaut de conformité est mineur, ce qu'il incombe au professionnel de démontrer. Le présent alinéa n'est pas applicable aux contrats dans lesquels le consommateur ne procède pas au paiement d'un prix. »

- Article L224-25-21 du Code de la consommation

« Dans les cas prévus à l'article L. 224-25-20, le consommateur informe le professionnel de sa décision d'obtenir une réduction du prix.

La réduction du prix est proportionnelle à la différence entre la valeur du contenu numérique ou du service numérique fourni, et la valeur de ce contenu numérique ou service numérique en l'absence du défaut de conformité. »

- Article L224-25-22 du Code de la consommation

« I.- Dans les cas prévus à l'article L. 224-25-20, le consommateur informe le professionnel de sa décision de résoudre le contrat. [...]

II.- Le consommateur s'abstient d'utiliser le contenu numérique ou le service numérique ou de le rendre accessible à des tiers.

Si le contenu numérique a été fourni sur un support matériel, le consommateur le restitue sans retard injustifié et aux frais du professionnel si celui-ci formule une demande de restitution au plus tard dans les quatorze jours suivant la date à laquelle le consommateur informe le professionnel de sa décision de résoudre le contrat.

III.- Le professionnel est tenu :

1° De rembourser au consommateur le prix payé et de restituer tout autre avantage reçu au titre du contrat ;

2° Lorsque le contrat prévoit la fourniture du contenu numérique ou du service numérique pendant une période donnée, de rembourser ou de restituer la portion proportionnelle du prix et tous les avantages correspondant à la période durant laquelle le contenu numérique ou le service numérique n'était pas

conforme, y compris lorsque le consommateur a utilisé le contenu numérique ou le service numérique non conforme pendant cette période ;

3° De mettre à disposition du consommateur, sans frais et dans un délai raisonnable, dans un format couramment utilisé et lisible par machine, tout contenu, autre que les données à caractère personnel, qui a été fourni ou créé par ce dernier lors de l'utilisation du contenu numérique ou du service numérique fourni par le professionnel ;

4° De s'abstenir d'utiliser tout contenu, autre que les données à caractère personnel, qui a été fourni ou créé par le consommateur dans le contexte de l'utilisation du contenu numérique ou du service numérique fourni par le professionnel, sauf si ce contenu a été généré conjointement par le consommateur et d'autres personnes, et si d'autres consommateurs peuvent continuer à en faire usage. Ces deux dernières obligations ne sont pas applicables lorsque ce contenu n'est d'aucune utilité en dehors du contexte de son utilisation ou s'il n'a trait qu'à l'activité du consommateur lorsqu'il utilise le contenu numérique ou le service numérique fourni par le professionnel, ou encore si ce contenu a été agrégé par le professionnel à d'autres données et ne peut être désagrégé, ou ne peut l'être que moyennant des efforts disproportionnés, par le professionnel.

Le professionnel peut empêcher toute utilisation ultérieure du contenu numérique ou du service numérique en rendant ce contenu ou service inaccessible au consommateur ou en désactivant le compte utilisateur du consommateur, sans préjudice, néanmoins, des droits du consommateur à la récupération du contenu conformément au présent article, ou à la consultation de ses factures.

S'agissant des données à caractère personnel, le professionnel respecte les obligations lui incombant en vertu du règlement (UE) n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ainsi que de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. »

- Article L224-25-23 du Code de la consommation

« Le remboursement au consommateur des sommes dues par le professionnel, ou de tout autre avantage reçu au titre du contrat, est effectué sans retard injustifié et au plus tard dans un délai de quatorze jours à compter du jour où le professionnel est informé par le consommateur de sa décision de faire valoir son droit à la réduction du prix ou à la résolution du contrat.

Le professionnel rembourse ces sommes en recourant au même moyen de paiement que celui utilisé par le consommateur lors de la conclusion du contrat, sauf accord exprès de ce dernier et en tout état de cause sans frais supplémentaire. »

Le Prestataire dispose toutefois des conditions suivantes (spécifiques aux contenus numériques) :

- Article L224-25-19 du Code de la consommation

« Le professionnel peut refuser la mise en conformité si elle s'avère impossible ou entraîne des coûts disproportionnés, au regard notamment de l'importance du défaut de conformité et de la valeur du contenu numérique ou du service numérique en l'absence de défaut.

Dès lors que ces conditions ne sont pas respectées, le consommateur peut, après mise en demeure, poursuivre l'exécution forcée en nature de la mise en conformité sollicitée conformément aux articles 1221 et suivants du code civil.

Tout refus du professionnel de mettre le contenu numérique ou le service numérique en conformité est motivé par écrit ou sur support durable. »

- **Dispositions relatives aux garanties légales : « De la garantie des défauts de la chose vendue »**

En particulier, le Prestataire est tenu d'obéir aux textes suivants :

- Article 1641 du Code civil

« Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

- Article 1642 du Code civil

« Le vendeur n'est pas tenu des vices apparents et dont l'acheteur a pu se convaincre lui-même. »

- Article 1643 du Code civil

« Il est tenu des vices cachés, quand même il ne les aurait pas connus, à moins que, dans ce cas, il n'ait stipulé qu'il ne sera obligé à aucune garantie. »

- Article 1645 du Code civil

« Si le vendeur connaissait les vices de la chose, il est tenu, outre la restitution du prix qu'il en a reçu, de tous les dommages et intérêts envers l'acheteur. »

- Article 1646 du Code civil

« Si le vendeur ignorait les vices de la chose, il ne sera tenu qu'à la restitution du prix, et à rembourser à l'acquéreur les frais occasionnés par la vente. »

Dans ce cadre, le Client, ou l'Abonné, doit notamment se référer aux textes ci-dessous :

- Article 1644 du Code civil

« Dans le cas des articles 1641 et 1643, l'acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix. »

- Article 1648 du Code civil

« L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. [...] »

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Prestataire, par écrit (mail ou courrier), de l'existence des vices ou défauts de conformité.

Le Prestataire remboursera ou rectifiera ou fera rectifier (dans la mesure du possible) les Services jugés défectueux dans les meilleurs délais et au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la constatation par le Prestataire du défaut ou du vice. Ce remboursement pourra être fait par virement ou chèque bancaire (selon option disponible).

La garantie du Prestataire est limitée au remboursement des Services ou Offres de Services effectivement payés par le Client.

Le Prestataire ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

Les Services fournis par l'intermédiaire du Site du Prestataire sont conformes à la réglementation en vigueur en France. La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas de non respect de la législation du pays dans lequel les Services sont fournis, qu'il appartient au Client, qui est seul responsable du choix des Services ou Offres de Services demandés, de vérifier.

Les mises à jour des informations et données du Site peuvent avoir une fréquence variable, en fonction du type d'information ou des données, et si ces informations ou données sont accessibles gratuitement ou non. Les mises à jour des informations et données relatives aux Services ou Offres de Services

payants sont généralement réalisées avec une fréquence hebdomadaire, avec une marge de quelques jours (mention relative aux Articles L224-25-24 à L224-25-26 du Code de la consommation).

A l'égard de l'Article L224-25-16 du Code de la consommation, il est précisé que certains Services du Site ne sont pas adaptés à un usage sur des terminaux dont la taille d'écran est trop petite (par exemple de type smartphone) ou sur des écrans n'ayant pas une définition d'affichage suffisante.

Le Client ou Abonné est pleinement conscient de ces conditions lors de ses commandes sur le Site.

9 - Responsabilité du Prestataire

9.1 Dispositions générales

La responsabilité du Prestataire envers ses Clients et Abonnés est établie conformément à l'Article L221-15 du Code de la consommation, retranscrit ci-dessous :

« Le professionnel est responsable de plein droit à l'égard du consommateur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat conclu à distance, que ces obligations soient exécutées par le professionnel qui a conclu ce contrat ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci.

Toutefois, il peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au consommateur, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure. »

Par conséquent, le Client ou Abonné prend connaissance des limitations de responsabilités mentionnées ci-après.

Par ailleurs, la responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée, pour quelque raison que ce soit, au titre des informations, données et analyses sectorielles présentes sur le Site dans le cadre des Services ou Offres de Services. Plus précisément, il relève de la responsabilité du Client ou de l'Abonné de vérifier lesdites informations, données et analyses avant de prendre une quelconque décision, notamment d'investissement. En effet, le Prestataire ne fournit pas de conseils en investissement (cette activité étant règlementée et nécessitant une certification spécifique). Les informations, données et analyses sectorielles sur le Site ne saurait être assimilées, de quelque façon que ce soit, à des conseils d'investissement sur des instruments financiers. Le Client ou l'Abonné reconnaît, en conséquence, utiliser les éléments susmentionnés à ses seuls risques et périls.

9.2 Limitation de responsabilité

La responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée que dans le cas où il aura manqué à l'une de ses obligations et causé un préjudice direct et certain au Client ou à l'Abonné.

Le Prestataire s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour sécuriser l'accès au Site, ainsi que l'utilisation des Services conformément aux règles d'usages de l'Internet.

Le Prestataire se réserve pour des raisons de maintenance, le droit de suspendre momentanément et sans préavis tout ou partie de l'accès aux Services du Site, sans que l'indisponibilité en résultant n'ouvre droit à une quelconque indemnité au profit du Client ou de l'Abonné. Ces suspensions d'accès peuvent s'avérer être particulièrement fréquentes en phase de lancement et de test du Site (phase dite « Beta »). En dehors de la phase de lancement et de test du Site, en cas d'indisponibilité prolongée du Site ou d'une partie du Site imputable au Prestataire pour une période de cinq (5) jours ou plus, le Client ou l'Abonné pourra faire la demande d'une compensation pour la période d'indisponibilité constatée, en

joignant le Prestataire par email (par exemple à l'adresse de contact : contact@biotechradar.eu). Si le Client ou Abonné donne son accord, et selon les dispositions de l'Article L221-24 du Code de la consommation (droit français), le Prestataire peut effectuer ces remboursements sous forme d'avoir sur les prochaines factures.

En outre, compte tenu de la nature du réseau Internet, le Client ou l'Abonné reconnaît et accepte que le Prestataire ne puisse être tenu pour responsable de toutes interruptions ou altérations de l'accès aux Services, qui pourraient résulter du réseau lui-même, des moyens de connexion utilisés par le Client ou l'Abonné, ou de toute autre cause extérieure au Prestataire.

Il est précisé que tous matériels et logiciels nécessaires à l'accès aux Services restent exclusivement à la charge du Client ou de l'Abonné.

Le Prestataire ne garantit pas la fiabilité, ou une restitution fidèle, à tout point dans le temps, de l'ensemble des informations et données mises en ligne sur le Site. En particulier, la grande majorité des dates indiquées pour des événements futurs ne sont qu'indicatives, et compte tenu du secteur couvert, sont sujettes à des variations importantes. Certains événements peuvent être tout simplement annulés sans aucun préavis, et d'autres peuvent survenir sans qu'aucune information publique préalable ne soit disponible, ou que le Prestataire ait connaissance de ces informations publiques préalables.

Le Prestataire ne garantit pas non plus de couvrir l'ensemble des informations et données qui pourraient paraître pertinentes au Client ou à l'Abonné.

Les données de cours de bourse sont obtenues au travers de fournisseurs tiers. Le Prestataire ne saurait être tenu pour responsable de données erronées de la part de ses fournisseurs.

D'une manière générale, le Prestataire n'est pas responsable des défauts de fonctionnement de partenaires et prestataires tiers (y compris pour la partie paiement).

Le Prestataire tente de fournir des Services de qualité à ses Clients et Abonnés, dans la mesure de ses capacités techniques. Enfin, le Prestataire opère avec un nombre limité de ressources humaines, ce qui induit un risque de continuité de service inhérent à cette situation.

10 - Données personnelles

Le Client est informé que la collecte de ses données à caractère personnel est nécessaire à la vente des Services et leur réalisation et leur délivrance, ainsi qu'à leur transmission à des tiers intervenant dans la réalisation des Services. Ces données à caractère personnel sont récoltées uniquement pour l'exécution du contrat de prestations de services.

10.1 Collecte des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel qui sont collectées sur le Site sont les suivantes :

- **Ouverture de compte**

Lors de la création du Compte Utilisateur :

prénom, nom, genre, date de naissance, adresse postale, numéro de téléphone (optionnel).

- **Paiement**

Dans le cadre du paiement des Prestations proposés sur le Site, celui-ci enregistre des données financières relatives au compte bancaire ou à la carte de crédit du Client ou Abonné.

10.2 Destinataires des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel sont utilisées par le Prestataire et ses co-contractants pour l'exécution du contrat et pour assurer l'efficacité de la prestation de services, sa réalisation et sa délivrance.

La ou les catégorie(s) de co-contractant(s) est (sont) :

- Les prestataires établissements de paiement

10.3 Responsable de traitement

Le Responsable de traitement des données est le Prestataire (dont l'adresse postale et mail sont indiqués dans l'Article « 1 – Champ d'application » des présentes CGV), au sens de la loi Informatique et libertés et à compter du 25 mai 2018 du Règlement 2016/679 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD).

10.4 Limitation du traitement

Sauf si le Client ou Abonné exprime son accord exprès, ses données à caractère personnelles ne sont pas utilisées à des fins publicitaires ou marketing.

10.5 Durée de conservation des données

Le Prestataire conservera les données ainsi recueillies pendant un délai de 5 ans, couvrant le temps de la prescription de la responsabilité civile contractuelle applicable.

10.6 Sécurité et confidentialité

Le Prestataire met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés. Toutefois il est à signaler qu'Internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et le Prestataire ne peut garantir la sécurité de la transmission ou du stockage des informations sur Internet.

10.7 Mise en œuvre des droits des Clients et utilisateurs

En application de la réglementation applicable aux données à caractère personnel, les Clients ou Abonnés du Site disposent des droits suivants :

- Ils peuvent mettre à jour ou supprimer les données qui les concernent de la manière suivante : Le Client ou Abonné peut télécharger ses données personnelles aux formats HTML ou JSON en se rendant sur la page de la Politique de Confidentialité du site (accessible à l'adresse suivante : <https://biotechradar.eu/privacy-policy/>). Il peut aussi gérer la suppression définitive de ses données personnelles (et de son Compte Utilisateur) en se rendant sur cette même page, en cliquant sur un lien de demande de suppression de ses données personnelles. Le Client ou l'Abonné peut aussi supprimer son Compte Utilisateur et ses données personnelles depuis la page dédiée à la gestion de son Compte Utilisateur.

- Ils peuvent supprimer leur compte en écrivant à l'adresse électronique indiqué à l'article « 10.3 - Responsable de traitement »
- Ils peuvent exercer leur droit d'accès pour connaître les données personnelles les concernant en écrivant à l'adresse indiquée à l'article « 10.3 - Responsable de traitement »
- Si les données à caractère personnel détenues par le Prestataire sont inexactes, ils peuvent demander la mise à jour des informations en écrivant à l'adresse indiquée à l'article « 10.3 - Responsable de traitement »
- Ils peuvent demander la suppression de leurs données à caractère personnel, conformément aux lois applicables en matière de protection des données en écrivant à l'adresse indiquée à l'article « 10.3 - Responsable de traitement »
- Ils peuvent également solliciter la portabilité des données détenues par le Prestataire vers un autre prestataire
- Enfin, ils peuvent s'opposer au traitement de leurs données par le Prestataire

Ces droits, dès lors qu'ils ne s'opposent pas à la finalité du traitement, peuvent être exercés en adressant une demande par courrier ou par E-mail au Responsable de traitement dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus.

Le responsable de traitement doit apporter une réponse dans un délai maximum d'un (1) mois.

En cas de refus de faire droit à la demande du Client ou Abonné, celui-ci doit être motivé.

Le Client ou Abonné est informé qu'en cas de refus, il peut introduire une réclamation auprès de la CNIL (3 place de Fontenoy, 75007 PARIS) ou saisir une autorité judiciaire.

Le Client ou Abonné peut être invité à cocher une case au titre de laquelle il accepte de recevoir des mails à caractère informatifs et publicitaires de la part du Prestataire. Il aura toujours la possibilité de retirer son accord à tout moment en contactant le Prestataire (coordonnées ci-dessus) ou en suivant le lien de désabonnement.

11 - Propriété intellectuelle

Le contenu du Site, qu'il soit accessible gratuitement ou non, est la propriété du Prestataire, et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle. Ainsi, le Prestataire détient seule tous les droits, titres et intérêts, y compris tous les droits de propriété intellectuelle liés au Site, au Compte Utilisateur, ainsi que les idées, suggestions, demandes d'amélioration, commentaires, recommandations et autres informations que les Clients ou Abonnés, et tiers, communiqueraient au sujet du Site.

En outre, la Société détient les droits d'usage sur tous les éléments accessibles sur le Site dont elle est propriétaire, notamment les textes, images, graphismes, logo, icônes, sons, logiciels, etc. En conséquence, toute reproduction, représentation, modification, publication, adaptation totale ou partielle des éléments du Site par quelque moyen ou procédé que ce soit, est interdite, sauf accord préalable express consenti par le Prestataire, et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

12 - Droit applicable - Langue

Les présentes CGV et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes CGV sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

13 - Litiges

Pour toute réclamation merci de contacter le service clientèle à l'adresse postale ou mail du Prestataire indiqués à l'Article « 1 – Champ d'application » des présentes CGV.

Le Client ou Abonné est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, auprès des instances de médiation sectorielles existantes ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

En l'espèce, le médiateur désigné est :

MEDICYS

73 boulevard de Clichy 75009 Paris

medicys.fr

E-mail : contact@medicys.fr

Le Client ou Abonné est également informé qu'il peut, également recourir à la plateforme de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show>

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes CGV et qui n'auraient pas fait l'objet d'un règlement amiable entre le Prestataire et le Client ou Abonné, ou par médiation, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.